

Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 27 juin 2024, à 18h11,

Le conseil communautaire de Caen la mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hémicycle de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Date de convocation : 20/06/24

Nombre de membres en exercice : 111  
Nombre de membres présents : 78  
Nombre de votants : 97

**PRÉSENTS :**

*En tant que titulaires :* Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Madame Annie ANNE, Madame Ginette BERNIERE, Monsieur Bruno COUTANCEAU, Monsieur Aurélien GUIDI, Madame Béatrice GUIGUES, Madame Béatrice HOVNANIAN, Monsieur Francis JOLY, Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA, Madame Agnès MARRETEUX, Madame Jacqueline MARTIN, Monsieur Gabin MAUGARD, Madame Céline PAIN, Monsieur Emmanuel RENARD, Monsieur Olivier SIMAR, Madame Clémentine LE MARREC, Monsieur Christian CHAUVOIS, Monsieur Lionel MARIE, Monsieur Thierry SAINT, Madame Sara ROUZIÈRE, Madame Magali HUE, Monsieur Pierre SCHMIT, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Franck GUEGUENIAT, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Patrick LEDOUX, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Yves RÉGNIER, Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Marc MILLET, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Philippe JOUIN, Madame Baya MOUNKAR, Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Laurent MATA, Madame Brigitte BARILLON, Monsieur Pascal PIMONT, Madame Virginie CRONIER, Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Rodolphe THOMAS, Madame Sonia DE LA PROVOTE, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Michel LAFONT, Madame Florence BOUCHARD, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Martial BORDAIS, Monsieur Erwann BERNET, Madame Sylvie MOUTIERS, Monsieur Benoît LERÉVÉREND, Monsieur Jean-Paul GAUCHARD, Monsieur Didier BOULEY, Monsieur Fabrice DEROO, Madame Ghislaine RIBALTA, Monsieur Alain DESMEULLES, Monsieur Mickaël MARIE, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Damien DE WINTER, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Mahama COMPAORÉ, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Christian DELBRUEL, Madame Maryline LELÉGARD-ESCOLIVET, Monsieur Serge RICCI, Madame Cécile COTTENCEAU.

**EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR :** Madame Alexandra BELDJOUDI à Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Raphaël CHAUVOIS à Madame Clémentine LE MARREC, Monsieur Bertin GEORGE à Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Lynda LAHALLE à Monsieur Marc MILLET, Monsieur Dominique ROUZIC à Monsieur Fabrice DEROO, Madame Élisabeth HOLLER à Monsieur Yves RÉGNIER, Madame Agnès DOLHEM à Madame Ghislaine RIBALTA, Monsieur Ludwig WILLAUME à Monsieur Dominique GOUTTE, Madame Sophie SIMONNET à Monsieur Aristide OLIVIER, Madame Emilie ROCHEFORT à Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA, Madame Nathalie BOURHIS à Monsieur Michel LE LAN, Madame Nadine LEFÈVRE-PROKOP à Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Jérôme LANGLOIS à Monsieur Erwann BERNET, Monsieur Philippe MARS à Monsieur Christian CHAUVOIS, Madame Élodie CAPLIER à Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Madame Nathalie DONATIN à Monsieur Didier BOULEY, Madame Virginie AVICE à Madame Agnès MARRETEUX,

Conseil communautaire - séance du jeudi 27 juin 2024

Madame Camille BROU-VERNET à Madame Brigitte BARILLON, Monsieur Morgan TAILLEBOSQ à Madame Jacqueline MARTIN.

**EXCUSÉ(S)** : Monsieur Nicolas ESCACH, Madame Catherine AUBERT, Madame Maria LEBAS, Monsieur Romain BAIL, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Madame Pascale BOURSIN, Monsieur Jean-Marc PHILIPPE, Monsieur Gérard HURELLE, Monsieur Dominique DUVAL, Madame Véronique DEBELLE, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Christian LE BAS, Monsieur Vincent LOUVET, Monsieur Cédric CASSIGNEUL.

Le conseil nomme Monsieur Mickael MARIE secrétaire de séance.

**N° C-2024-06-27/24 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE - SAINT-CONTEST - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION**

La commune de Saint-Contest dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 12 décembre 2019 en conseil communautaire.

La présente modification simplifiée n°1 du PLU communal comporte les objets suivants :

- Adaptations mineures du règlement écrit : Articles 6, 7 et 11
- Requalification de bâtiments agricoles remarquables identifiés en zone A
- Instauration d'un changement de destination au lieu-dit Galmanche

L'article L.153-47 du code de l'urbanisme précise les obligations en matière de procédure de modification simplifiée et notamment les modalités de mise à disposition du dossier auprès du public. Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Contest sont les suivantes :

**Dates :**

Le projet de modification simplifiée n°1 et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition pendant une durée de 30 jours : du Lundi 2 septembre (10h00) au Vendredi 04 octobre 2024 inclus (17h30).

**Documents mis à disposition :**

- La note de présentation précisant le projet de modification simplifiée n°1,
- Le règlement graphique modifié,
- Le règlement écrit modifié,
- L'avis de la MRAe,
- Les réponses ayant pu être formulées par les personnes publiques associées,
- Les registres papier,
- Les actes administratifs,
- Les avis presse.

Les documents seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Contest et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer pendant toute la période de mise à disposition, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous :

**Les lieux et horaires où les documents pourront être consultés :**

- **Siège de la Communauté Urbaine Caen la mer :**  
Adresse : 16 rue Rosa Parks - 14000 CAEN

Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30.

- **Mairie de Saint-Contest :**  
Adresse : Place de la Mairie, 14280 SAINT-CONTEST  
Horaires d'ouverture au public :

Conseil communautaire - séance du jeudi 27 juin 2024

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 – 12h00 et 15h30-17h30,
- Jeudi : 15h30-17h30.

**Voie électronique :**

Les documents sont consultables sur les sites de la mairie : <http://www.mairie-saint-contest.fr> et de la communauté Urbaine Caen la mer : Concertations en cours | Caen la mer pendant toute la durée de mise à disposition.

**Possibilités offertes au public pour consigner ses observations :**

- Par les registres ouverts dans les locaux de la Communauté Urbaine, en mairie de Saint-Contest,
- Par courrier au siège de la mairie de Saint-Contest (adresse postale précisée ci-dessus).

**Publicité :**

Un avis au public sera publié dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché en mairie de Saint-Contest et au siège de la Communauté Urbaine pendant toute la durée de la mise à disposition.

VU les articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Contest approuvé le 12 décembre 2019,

VU l'avis favorable de la commission « Aménagement de l'espace et urbanisme réglementaire » du 14 juin 2024,

Le conseil communautaire de Caen la mer, après en avoir délibéré :

**DECIDE** de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 telles que décrites ci-avant.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Transmis à la préfecture le - **3 JUIL. 2024**  
Affiché le - **3 JUIL. 2024**  
Identifiant de l'acte  
Exécutoire le - **3 JUIL. 2024**

Le Président,

Joël BRUNEAU



